



Téléphone : 02 48 69 31 45  
Mail : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 02/12/2022

Berger  
Levrault

ID : 018-211801790-20221129-2022\_040-DE

**EXTRA**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2022-040**

L'an deux mil vingt-deux, le 29 Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13

Date de la convocation : 22 Novembre 2022

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Mickaël GENESTE, Céline HENG, Dominique COURILLEAU, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU

ABSENTS excusés :

Xavier BERNARD qui donne pouvoir à Philippe DUBOIS, Bernard ROUSSEAU qui donne pouvoir à Patrick RICHARD

ABSENTS :

Jean-Pierre AUGÉ, Valérie MULON

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

**OBJET** : Dissimulation des réseaux électriques, restitution de l'éclairage public et dissimulation des réseaux de télécommunication Rue de la Mairie

Le Maire présente au Conseil Municipal les plans de financement prévisionnels des travaux Rue de la Mairie concernant :

- la dissimulation des réseaux électriques : montant de 9 558.79 € HT (participation du SDE 18 de 38 235.14 € HT soit un total de 47 793.93 € HT)
- la restitution de l'éclairage public : montant de 7 917.11 € HT (participation du SDE 18 de 11 573.15 € HT soit un total de 19 490.26 € HT)
- la dissimulation des réseaux de télécommunication : montant de 9 329.20 € TTC (participation d'Orange de 3 153.60 € TTC soit un total de 12 482.80 € TTC)

De plus, le Maire propose d'accepter :

- la convention du SDE 18 concernant l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de télécommunication relatifs à l'enfouissement des réseaux de télécommunication rue de la Mairie
- la convention d'Orange relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques rue de la mairie

	<u>Montant Total</u>		<u>Participation SDE 18 *</u>	<u>Participation Orange</u>	<u>Reste à charge commune</u>	
	HT *	TTC	HT *	TTC	HT *	TTC
<b>Dissimulation des réseaux électriques</b>	47 793,93		38 235, 14		9 558, 79	
<b>Restitution de l'éclairage public</b>	19 490,26		11 573,15		7 917,11	
<b>Dissimulation des réseaux de télécommunication</b>		12 482,80		3 153,60		9 329,20
<b>TOTAUX en Euros</b>	<b>79 766,99</b>		<b>49 808, 29</b>		<b>26 805,10</b>	

\* Les travaux réalisés par le SDE sont toujours Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les plans de financement prévisionnels concernant :

- la dissimulation des réseaux électriques pour un montant de 9 558.79 € HT
- la restitution de l'éclairage public pour un montant de 7 917.11 € HT
- la dissimulation des réseaux de télécommunication pour un montant de 9 329.20 € TTC

Ainsi que :

- la convention du SDE 18 concernant l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de télécommunication relatifs à l'enfouissement des réseaux de télécommunication rue de la Mairie
- la convention d'Orange relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques rue de la mairie

Et autorise le Maire à signer les conventions.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

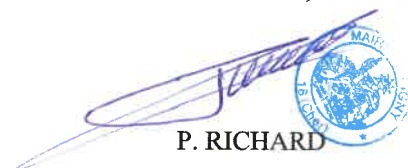
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

Le secrétaire de séance,



P. PARFAIT

Le Maire,



P. RICHARD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr/fr/> le 02/12/2022